

AFFAIRE N° 16 - Acquisition des terrains FLAVIGNE et RIVIERE situés dans la ZAD des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de la ZAD des Patates à Durand, la SEDRE envisage pour le compte de la Commune de Saint-Denis, l'acquisition de deux terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° section	Superficie	Propriétaires	Coût	Locataire + indemnité
BT 207 p.	513 m ²	FLAVIGNE Laurent	70 000 F	Néant
BT 36	2 561 m ²	RIVIERE Gabriel	131 400 F	OULOUMENI Eugé- nie : 1 920 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains ainsi que les honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu
Pour le Préfet et par
délégation
Le Directeur des
Finances et des Collectivités locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
St Denis, le 16 août 1977
Le chef de Bureau délégué
J. VACOSTÉ